

SG - Marie VILLETTE

Confirmation de la nécessité de poursuivre un dialogue social régulier et instruction donnée dans ce sens à tous les services, aux DRAC et à tous les EP.

Diffusion de 10 conseils pratiques pour les agents travaillant à distance et de conseils de bonne pratique pour les encadrants, basés sur la bienveillance et la nécessité de garder des liens réguliers avec les agents. Fiche questions réponses relative au sujet RH transmis aux OS et ils attendent encore qq's réponses en interministériel.

Exigence du suivi de tous les agents (attention aux situations sensibles) avec clarification des leurs statuts : TAD (travail à distance), ASA, travail présentiel si nécessaire, ...

Merci aux OS de faire remonter les problèmes qui surviennent dans les établissements, mais rappel de la doctrine : c'est aux établissements de régler en premier niveau les problèmes qui apparaissent (autonomie et dialogue social de premier niveau).

Demandes des OS :

Précarité

il faut des règles extrêmement claires, 5 positions :

- Des contrats CDD signés avant le 15 mars et qui ont été soit suspendus soit annulés,
- Des contrats qui auraient dû être renouvelés, on vous suggère de renouveler ceux tombant à partir du 12 mars,
- Ceux qui ne peuvent pas être renouvelés, il faut que la feuille Pôle emploi soit faite,
- Que faire entre le 12 mars et le 30 mai, on demande que les contrats soient renouvelés,
- Les employés des entreprises extérieures, avec les éléments de la loi urgence, il faut que le MC informe tous les établissements des nouvelles règles.

• Les décisions prises en terme d'extension des allocations chômage pour les intermittents et leurs extensions aux précaires du champ culturel peuvent-elles être étendues dans le domaine du patrimoine ? De l'Archéologie ?

• Pour le renouvellement des contrats, c'est déjà trop tard parce que les chefs ont déjà anticipés et des contrats ont déjà été annulés les jours avant le confinement, comme à l'INRAP et on fait face au refus des directions de rendre effectif les nouveaux contrats par défaut des certificats d'installation. Pour le DGD de l'Inrap, ce serait faire un faux. Il a même dit qu'il n'était pas au courant des consignes gouvernementales sur la prolongation des contrats.

réponse : les CDD doivent être renouvelés et reconduits, et les CDD signés doivent être honorés (effectifs). On va se pencher sur le cas spécifique de l'INRAP.

Positions d'activité

• Le confinement permet de développer des comportements discrétionnaires dans certaines directions, on a besoin que la SG écrive des directives très précises afin d'éviter les dérives.

• Il est important qu'on ait un état des lieux des postions administratives de tous les agents, avec des tableaux d'affectation.

Préciser : soit 1/Travail en présentiel , 2/ Télétravail, 3/ TAD, 4/ ASA (mais préciser pourquoi, enfants, travail impossible ...), et 5/ agents en arrêt (CA, maladie, AT)

Réponse : l'administration partage la pertinence de la demande du tableau de recensement, un tableau à faire remplir est parti hier. On utilisera des extractions de RenoiRH.

Plans de continuité d'activité

- Les PCA sont en partie communicables mais difficilement communiqués, il faut remonter au créneau.

Réponse : Un PCA en tant que tel n'est pas communicable.

Mais les éléments communicables, notamment sur les conditions de travail, seront communiqués dans les heures qui viennent

- Les PCA des DRAC sont trop divers. Nous attendons de l'AC du Ministère d'un PCA type. Le PCA de DRAC Grand Est ne parle que d « absentéisme, et celui de la DAC Guadeloupe demande un reporting quotidien, ce qui n'est pas raisonnable dans la situation actuelle.

Agents travaillant sur site

- Protéger absolument les agents au travail, la première chose à faire est d'avoir leur nom et de savoir quel matériel (masques, etc.) est mis à disposition. Donner la liste à la médecine de prévention.
- Des règles qui devront être maintenues lors de la reprise de l'activité, sinon risque de voir des « droits de retrait » nombreux par les agents.

Congés

- Demande d'éclaircissement sur les congés : quelles sont les règles pour les agents en ASA, en RTT ? Et si les congés posés ne sont pas déplaçables, il faut faire une exception pour les congés bonifiés

réponse : les agents en ASA ne bénéficient pas de RTT durant la période de l'ASA
la SG va voir en interministériel pour les congés bonifiés

Chantiers BTP

- Question des chantiers BTP demandés, prescrits, ou commandés par l'Etat dans le domaine du patrimoine. Le 25 mars, hier, a été lancée une concertation entre les organisations patronales du BTP, avec le soutien de l'Etat pour la reprise du BTP. Un « Guide des bonnes pratiques pour la reprise des chantiers » est annoncé pour vendredi 27, demain. Quelles sont, ou quelles seront les consignes du Ministère pour les chantiers MH et les chantiers d'archéologie préventive ? Apparemment il n'est pas question de reprendre les chantiers sous maîtrise d'ouvrage Etat (Notre-Dame par exemple) mais quid des chantiers de fouille de l'INRAP par exemple ?

- Les bonnes pratiques de l'archéologie ne s'appuient pas sur celles du BTP. Il y a des velléités de certains services de reprendre. C'est à la DGPAT de donner la règle, pas au secteur du BTP !

Instances locales

- Demande que soit posée la question des instances locales, CT et CHSCT spéciaux, pas forcément souhaitable dans les conditions actuelles.

Rémunérations

- Demande à ce que, vue la situation extraordinaire, les jours de grève des mois précédents ne soient pas retirés.

Arrêts maladie

Administration : Personne ne tombera à mi-traitement puisque sur la période on garde la paye à l'identique.

- les personnes à demi traitement. Si leur paie à l'identique pendant confinement, risque-t-on de leur réclamer un trop perçu après, ce qui serait fâcheux ? ou non ?

Action sociale

- Il faut traiter les situations d'urgence liées au confinement mais aussi les prestations sociales en retard par manque de personnel.

Programmes nationaux

- Comment est organisée la programmation/déprogrammation des programmes nationaux de l'agenda culturel ?

réponse : l'agenda culturel est un travail lancé par la « Cellule Anticipation ». On vous tiendra au courant

- Si on doit reporter tous les événements sur 2 mois à l'automne, cela mettra les agents dans la même seringue. A moins de renforcer les équipes.

Réponse : Oui, on va réfléchir sur le calendrier.